L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 26 OCTOBRE 1876. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN 26 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, rue Urquhart, entre St.Antoine et Bagatelle, un assortiment général de groceries.

Par O. Valeton, au magasin Nos. 14 et 16 rue St.Louis—Vin rouge en barriques.

Par E. Breaux, aux Nos 9 de la rue St Pierre—un lot de meubles, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue des Magasins—habillements, chapeaux, casquettes, lingeries, parapluies, valises, &c.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches, lingerie de messieurs, habillements, couvertures.

SPECTACLES.

Jeudi 26 octobre 1876.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Surf or Life at Long Branch.

Questions de bonne foi.

Les conservateurs savent à quoi s'en tenir sur la bonne foi des radicaux en matière d'enregistrement et d'élection. Il n'est pas nécessaire de remonter bien haut pour en avoir un exemple.

Après la restauration de Kellogg par les baïonnettes fédérales, à la suite du 14 septembre 1874, des conférences ont eu lieu à la Douane dans le but d'arriver à un arrangement au sujet de l'enregistrement et de l'élection qui devait avoir lieu en novembre. Kellogg faisait le bon apôtre, il semblait prêt à tout accorder, mais au moment de conclure il échappait comme une anguille, et les commissaires conservateurs qui, après les premières entrevues, se croyaient si sûrs d'obtenir un arrangement loyal, ne sont pas encore aujourd'hui revenus de leur surprise.

L'histoire de la tentative d'arbitrage avec le Dr Bonzano comme tiers-arbitre, tentative terminée brusquement par la démission de ce dernier, n'est pas encore oubliée; et, enfin, l'œuvre du fameux bureau des retours, défaite et appréciée comme elle devait l'être par un comité congressionnel, composé en majorité de républicains, reste comme un témoignage authentique de la mauvaise foi du parti radical dans cet Etat.

Malheureusement, pour le parti conservateur, le marché de dupes connu sous le nom de compromis Wheeler, a laissé M. Kellogg et ses complices en usurpations et en fraudes, armés des pouvoirs extraordinaires que leur conférait l'arsenal des lois radicales sur l'enregistrement et les élections.

Aussi, aujourd'hui, les conservateurs en sont-ils réduits à demander à M. Kellogg, non comme un droit mais comme une faveur attendue de sa magnanimité, les plus simples garanties pour la révision des enregistrements frauduleux et pour l'impartialité et la loyauté dans la tenue des élections.

A la suite d'une correspondance assez longue échangée entre M. Burke, président du comité démocrate et M. Kellogg doublé de M. Michael Hahn, enregistreur en chef, M. Kellogg a daigné répondre que les superviseurs qui sont généralement des républicains, avaient reçu pour instructions de nommer à chaque poll de l'Etat un commissaire démocrate d'élection sur trois.

M. Kellogg ajoute : "il me semble que c'est là non seulement se conformer à la loi, mais que c'est tout ce que votre parti peut raisonnablement espérer," et il rappelle que quand il a couru en 1872 on a repoussé la requête du parti républicain d'avoir un commissaire à chaque poll. Nous aurions beaucoup à répondre au sujet de l'élection de 1872, dans laquelle M. Kellogg et les autres candidats républicains ont eu le bénéfice des 20,000 enregistrements frauduleux faits par les radicaux en 1870, mais cela nous entraînerait trop loin de notre sujet.

Nous constatons seulement que la réponse de M. Kellogg ne donne aucune satisfaction, car rien ne garantit que les superviseurs républicains ou leurs assistants se conformeront aux instructions officielles qu'ils ont reçues, si même qu'ils n'ont pas reçu des instructions officieuses tout opposées, sinon de M. Kellogg ou de M. Hahn, au moins du comité de campagne républicain. D'un autre côté, ces superviseurs peuvent suivre l'exemple donné par le lieutenant-gouverneur Antoine et nommer sous le titre de démocrates des radicaux déguisés.

MM. Kellogg et Hahn se donnent ainsi, à bon marché, des airs d'impartialité. Ils repoussent la demande de M. Burke pour une représentation dans les bureaux d'enregistreurs par le prétexte qu'il est trop tard et que le service est déjà complètement organisé. Ils rejettent la demande pour une révision en commun des listes d'enregistrement en référant M. Burke au comité de campagne républicain.

Enfin, ils refusent de consentir à une division des wards de façon à ce que les votants n'aient le droit de voter qu'à un seul bureau du ward, les circonscriptions étant formées soit d'après une division alphabétique des votants, soit d'après une division territoriale, soit enfin d'après une division basée sur les numéros d'enregistrement. Cette proposition avait pour but de simplifier le travail et d'opposer un obstacle aux fraudes. Mais M. Kellogg et M. Hahn se retranchent derrière la loi qu'ils interprètent dans un sens beaucoup trop strict, selon nous, mais favorable aux fraudeurs, car si on votant a le droit de voter dans l'un ou l'autre des bureaux de son ward, on conçoit que cela facilite grandement la fraude.

Répondant aux allégations du major Burke sur les fraudes dans l'enregistrement, M. Kellogg dit que s'il est vrai qu'il y ait 22,000 votants de couleur enregistrés, il y a d'un autre côté 32,000 blancs ce qui semble indiquer des fraudes réciproques. Lui et M. Hahn invoquent le recensement de 1875, mais ce recensement a été fait par les agents radicaux, et que constate-t-il? Qu'il y avait en 1875, un total de 15,485 votants de couleur et non de 23,000, ce qui est un excédant de 7000; qu'il y avait 29,000 votants blancs, tandis qu'il y en a 33,000 enregistrés, ce qui ne fait qu'une différence de 3000.

Mais M. Kellogg constate qu'il y avait 5000 résidents majeurs non naturalisés, or un grand nombre se sont fait naturaliser depuis le recensement. Il dit encore: "C'est un fait admis que beaucoup de citoyens blancs de la Nouvelle-Orléans ne votent pas et ne se font pas enregistrer." Or, n'est-il pas probable que la plupart de ces citoyens comprenant l'importance de cette élection, se soient décidés, cette année, à se faire enregistrer et à voter. Enfin, s'il y a des fraudes dans les enregistrements de blancs, ne peuvent-elles être le fait des radicaux blancs aussi bien que des conservateurs?

Toutes les belles paroles de M. Kellogg et de M. Hahn ne prouvent rien ; leur refus, au contraire, d'accéder aux justes demandes de M. Burke pour la révision de l'enregistrement, la division des wards avec la restriction du privilège de voter à un seul bureau, et le partage égal des nominations dans la composition des bureaux des commissaires d'élection, établit clairement qu'ils veulent conserver à leur parti tous les avantages que lui accorde une législation inique et lui maintenir toutes les facilités pour commettre des fraudes.

La seule suggestion raisonnable dans cette correspondance que nous puissions approuver est celle contenue dans la lettre de M. Kellogg du 23 octobre pour un arrangement entre les deux partis afin de préserver la paix le jour de l'élection.

M. Kellogg propose une entente sur le nombre et la désignation des personnes qui seront admises à rester dans les bureaux d'élection pendant la votation et qui assisteront au dépouillement du scrutin. Un arrangement de ce genre exécuté de bonne foi serait très utile; mais le parti républicain y consentira-t-il et l'exécutera-t-il de bonne foi. C'est là la question.

DANS TROIS JOURS LE BUREAU D'ENREGISTREMENT SERA FERMÉ.

Beaucoup de républicains les plus riches de Chicago voteront pour Tilden, car ils sont persuadés que l'élection de Hayes prolongerait de quatre ans la crise financière que nous traversons en ce moment.

Potter Palmer, beau-frère de Fred. Grant, et qui, il y a deux ans, était partisan acharné du papa de Fred, soutient Tilden.

Field, Letter & Co, dont le commerce annuel représente une somme de $20,000,000 et que les républicains étaient fiers de compter dans leurs rangs, appuient chaudement la candidature de Tilden.

W. F. Coolbaugh, millionnaire, et président de la banque Nationale de l'Union, s'est prononcé pour Tilden.

JOURNAUX FRANÇAIS AUX ETATS UNIS.—Le nombre des journaux français aux Etats-Unis s'accroît tous les jours. Il s'en fonde dans les Etats les plus au Nord, de l'Est et de l'Ouest, et nous saluons avec plaisir l'apparition de chacun de ces nouveaux confrères. Récemment nous signalions la publication de la *République* à St. Louis, puis celle de *l'Union*, à Los Angeles, Californie. Voici maintenant la vieille ville française de Détroit, Michigan, qui a son organe. Nous venons de recevoir les deux premiers numéros du *Courrier* qui prend fièrement le titre "d'organe de la nationalité française de l'Ouest." Notre nouveau confrère est publié par une compagnie; nous lui souhaitons une cordiale bienvenue dans la presse franco-américaine.

L'année dernière, à cette époque-ci, Mr Grant adressait à Mr Pierrepont la dépêche suivante :

Le peuple est fatigué de ces désordres qui ont lieu, chaque automne, au Sud. La grande majorité des citoyens condamnerait, aujourd'hui, toute immixtion de la part du gouvernement.

Le Président, on le voit, ne s'écarte pas toujours de la vérité.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Ruche louisianaise* :

La convention sénatoriale démocratique du sixième district s'est réunie à la maison de cour de Carrolton, samedi dernier. La paroisse St. Jean-Baptiste seule n'y était pas représentée. Ses six délégués étaient probablement retenus par des affaires pressées. Il a été résolu qu'il ne serait pas fait de nominations par la convention, et un comité de sept a été choisi avec autorité de nommer ou d'endosser des candidats, ledit comité se composant de trois membres du sixième district, d'un du septième, de deux de Jefferson et un de St. Charles. Il lui est interdit de nommer aucun de ses membres, qui sont MM. H. T. Lawler, J. P. Stulig, E. F. Virgin, S. N. Burbank, R. N. Cobran, O. A. Trezevant et le Dr W. N. Naudin.

CREOLE STEAM ENGINE Co. No 9.—Cette compagnie d'élite donne un grand bal paré et masqué samedi, 4 novembre, dans la salle Grunewald. Nos bien sincères remerciements à M. A. V. Flotte, chairman du comité d'arrangements, pour la gracieuse invitation qu'il nous a adressée.

QUICONQUE N'EST PAS ENREGISTRÉ doit sacrifier une journée entière, s'il le faut, pour se mettre en règle.

POUR LA CÔTE ET LAFOURCHE.—On verra par une annonce insérée plus loin que le bateau à vapeur "Henry Tete" partira dorénavant de la Nile-Orléans tous les mardis à 10 heures du matin et tous les jeudis et samedis à midi, et de Donaldsonville tous les mercredis, vendredis et dimanche.

RAMBAUT EXCHANGE.—Mr Urbain Rambaut annonce qu'il vient de fermer pour tout l'hiver son établissement de Shady Grove Hotel, de Biloxi, qui ne sera ouvert de nouveau que le 1er juin 1877. Dans l'intervalle, il tiendra le café dit "Rambaut Exchange," rue Decatur 201, entre les rues Ste Anne et Madison. L'ouverture de ce café aura lieu le 28 du courant à 7 heures du soir. La réputation de Mr Rambaut est bien établie et nous ne doutons pas que son café ne devienne bientôt un lieu favori.

Les Premium Centenaires sont au coin Ste-Anne et Royale, et seront vendus sans limites.

UNE TROUVAILLE.—Ces meubles que vous trouvez si jolis et à si bon marché viennent de chez Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido. Il y en avait encore beaucoup de ce genre, et si vous avez besoin de meubles, je vous conseille d'aller là avant d'acheter ailleurs.

—Le 4 octobre a eu lieu, à Marseille, l'ouverture du congrès orientaliste, sous la présidence de M. Ferdinand de Lesseps. A la séance d'hier, M. de Lesseps a transmis à l'assemblée les regrets de M. Thiers, empêché par la fatigue d'assister à la séance d'aujourd'hui.

Il a ensuite exposé sa pensée sur les principaux projets du percement de l'isthme de Panama, tout en réservant son jugement comme président du congrès, les Américains l'ayant considéré comme un homme "international."

—On télégraphie de Berlin, le 5 octobre, que le tribunal civil de Berlin a acquitté M. Cremer, membre de la Chambre des députés de Prusse et ancien rédacteur du journal catholique la *Germania*, qui était accusé d'avoir outragé le roi de Bavière dans un article de ce journal. Le ministère public avait demandé que le prévenu fût condamné à trois mois de prison.

—Jeudi s'est ouvert, à Genève, le congrès international convoqué par la "Société suisse pour l'observation du dimanche." Il s'agissait d'étudier "les avantages temporels, hygiéniques et sociaux autant que le caractère religieux" de l'observation du dimanche. 400 personnes environ assistaient à ce congrès, qui a été clos samedi soir.

M. Alexandre Lombard présidait.

Divers rapports ont été présentés sur l'état de la question, en Suisse, en Angleterre, en Ecosse, en France et en Autriche.

Dans la dernière séance, un projet a été introduit par un rapport de M. le professeur Godet, tendant à l'établissement d'une fédération internationale au sujet de la législation dominicale.

Voici le texte de ce projet :

1° Une fédération internationale, destinée à relever et à encourager le respect et l'observation du dimanche, d'après les bases bibliques inscrites en tête des documents du congrès, est décidée en principe;

2° La constitution définitive de cette fédération aura lieu dans une conférence ultérieure, qui sera convoquée, dans le délai de deux ans, au plus tard, par les soins de la Société suisse;

3° Un plan d'organisation de mode de vivre sera préparé par les soins de la même Société, qui se fera assister, dans cette tâche, par les comités centraux de chaque pays;

4° Les soussignés, présents au Congrès de Genève, déclarent, soit comme individus, soit comme représentants des associations dont ils font partie, donner leur cordiale adhésion au projet ci-dessus indiqué.

Fait et signé en double exemplaire, sous le regard de Dieu, et après avoir invoqué sa bénédiction.

Genève, le 30 septembre.

Après une longue discussion, ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité, moins une voix.

—Un vaste incendie s'est déclaré le 4 octobre au soir à Bordeaux, rue de Pessac, No. 186, dans la grande fabrique d'espadrilles que MM. Syndical et Garnier exploitent ensemble. [illegible]

L'incendie a été considérable. [illegible]

Vous-vous éviter rhumes, [illegible] et bronchites? Achetez vos chaussures au coin Ste-Anne et Royale.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une entreprise hardie.

La Levée du second district se garnit de bâtisses. Depuis sept ou huit ans nous y voyons s'élever quelques uns de ces grands entrepôts dont les constructions semblaient localisées autrefois sur le territoire de la seconde municipalité, aujourd'hui premier district. On dirait que le commerce après avoir pris du côté d'en haut un essor démesuré tend à descendre et à se placer maintenant dans le centre de l'ancienne ville, du moins pour ce qui concerne la levée. L'équilibre paraît donc devoir se rétablir, car on voit maintenant des constructions également lourdes des deux côtés de la rue du Canal sur la façade du fleuve.

Malheureusement le développement du commerce n'est pas en rapport avec les facilités que nous lui offrons pour l'emmagasinage. Nous avons beaucoup d'entrepôts et des plus vastes, mais nous n'avons rien à y mettre et nous attendons toujours le moment où la marine nous apportera des marchandises pour les remplir. Le fait est que nous sommes à même de recevoir et de loger des cargaisons de toutes sortes.

Pour le moment il ne s'agit pas d'entrepôts mais de fabriques. Nous avons vu tout récemment construire sur cette même Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse, Decatur et Peters, un établissement de grande étendue, dont la destination est restée longtemps un mystère pour le public. Des bâtisses de ce genre ne se font pas tous les jours, surtout dans le second district, et les passants se demandaient qui pouvait être assez hardi pour faire, dans ce temps d'atonie commerciale, des frais de construction aussi considérables.

On sait maintenant qu'il s'agit d'une raffinerie de sucre, établie sur la plus vaste échelle et dont l'exploitation sera dirigée par la maison E. J. Gay & Co. Cette immense bâtisse commencée en mars dernier, sera finie le 1er janvier prochain. Elle a cinq étages avec une façade de 100 pieds sur 150 de profondeur. On y voit déjà quantité d'appareils nécessaires pour une raffinerie avec deux ou trois rangs de citernes de fer établies sur une plateforme gigantesque et d'une solidité à toute épreuve.

L'établissement se compose de deux parties : la première est la raffinerie même; la seconde est l'emplacement où se trouvent toutes les machines servant à l'exploitation. Tout l'ensemble fait penser que cette création est due non seulement à des calculateurs habiles mais encore à des capitalistes sûrs d'eux-mêmes, ayant assez de ressources pour pouvoir aisément à tous les frais qu'un pareil établissement doit couter. L'entreprise est hardie, mais elle est admirablement située et nous croyons qu'elle aura un grand succès.

Tentative de suicide.

M. Jules Grolemond, alsacien, a tenté hier matin, à dix heures et demie, de mettre fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet à la tête. Ouvrier brasseur de son métier, il se trouvait sans ouvrage depuis plusieurs mois et était en proie à un profond découragement. Pour comble de malheur, un petit héritage qui était échu en Europe, n'avait pu réussir à obtenir un règlement et les fonds qu'il attendait n'arrivaient point. C'est, paraît-il, cette circonstance qui, jointe à son extrême pénurie, a poussé Grolemond à l'acte de désespoir qu'il vient d'accomplir. Il s'était mis le canon du pistolet dans la bouche, et la balle, après lui avoir brisé quelques dents, s'est logée au-dessus de l'oreille gauche. Il demeurait avec sa femme au No 69 rue Bourbon. Transporté immédiatement à l'hôpital, les soins les plus empressés lui ont été prodigués, et, quoique son état soit fort grave, les médecins pensent pouvoir le sauver.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Le juge Billings présidait cette cour hier matin, mais il ne s'est agi d'aucune affaire importante. Le rapport du commissaire Southworth a été déposé et plusieurs motions ont été faites. Deux membres du barreau seulement étaient présents, car on ignorait à peu près généralement l'arrivée du juge Billings. En conséquence, la séance, a pour ainsi dire, été nulle.

Changement et nomination.

Le surintendant de l'alarme pour les incendies, télégraphie que Mr Chas. A. Adams a été nommé à la place que Mr Saml. Weeks occupait à la Monnaie et dont il s'était volontairement démis pour occuper celle de fondeur en chef et d'essayeur de la monnaie des E. U. en cette ville.

Comité de Paroisse.

Le comité démocrate s'est réuni hier soir et a décidé que la grande démonstration, qui avait été annoncée pour samedi prochain, serait ajournée au samedi suivant 4 novembre.

Le comité s'est occupé ensuite de la question d'enregistrement et des mesures ont été adoptées pour assurer un enregistrement complet. Des délégués ont été chargés de faire comprendre aux citoyens la nécessité de faire réviser leurs certificats dans les cas de changement de résidence depuis 1874.

Le commissaire Southworth.

M. Boertech, accusé de s'être fait enregistrer frauduleusement, a été envoyé devant la Cour de Circuit, sur un cautionnement de $500.

Naturalisation.

Dans l'affaire d'Eli M. Smith (couleur) natif du Canada, qui prétend voter, Pat Creagh, du 8e ward, soutient que Smith a le droit de voter sans être naturalisé. L'affaire ayant été référée à Mr Whitaker, du comité démocrate, cet avocat a répondu que les gens de naissance ou de descendance africaine n'ont pas droit à des privilèges plus grands que ceux qui sont accordés aux personnes de race blanche en matière de suffrage.

Les Radicaux du nord pourront trouver cette doctrine étrange attendu que dans le Rhode Island les nègres natifs ou naturalisés ont le droit de voter quand même ils ne possèdent rien, tandis que les allemands naturalisés ne peuvent voter que s'ils ont une propriété.

Cour Criminelle Supérieure.

H. Von Werthen, convaincu de détournement, a été condamné à un an de travaux forcés au pénitencier d'Etat.

Jean Manders, accusé de faux, n'a pas comparu et son cautionnement a été confisqué.

Cécile Dorsey et Valcès Charbonnet, accusés d'avoir volé $300 appartenant à Mme Cavaroc, ont été jugés par la Cour. Cécile Dorsey a été trouvée coupable et Charbonnet a été renvoyé devant le première cour de district pour avoir reçu de l'argent volé.

Feu.

Hier soir, sur les neuf heures et demie, le feu a pris dans une petite maison de bois, rue St. John, sur les derrières des Fair Grounds, occupée par Saml Jones (c). Les pompes n'ont pas tardé à venir, mais comme l'eau manquait, le feu a eu bientôt réduit la petite maison en cendres. Pas d'assurance.

La liste républicaine.

Les républicains ont fait quelques nominations hier, mais comme la discorde s'est mise parmi eux, on croit que la liste officielle des candidats de ce parti ne sera pas publiée avant demain, vendredi.

TEMPERATURE.—25 Oct. 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Farenheit.	Centigrade
6 du matin	68	20
Midi	80	27
3 P. M.	80	27
6 P. M.	73	23

UN ENFANT EN L'AIR.—Un étrange événement a terrifié hier, la Grande-Rue de Belleville, lisons-nous dans l'*Evénement* :

"Un M. Landry, qui portait à un magasin de nouveautés quatre cents ballons rouges, réunis par une ficelle, eut soif, et avisa un marchand de vin, au No 88.

"Seulement comme ses ballons le gênaient pour entrer, il les confia à un enfant de six ou sept ans, qui jouait devant la porte.

"Il était tranquillement en train de boire, lorsque tout à coup il entendit des cris, poussés par dix voix pleines de terreur :

"Mon Dieu! l'enfant est en l'air!"

"Il se précipite au dehors, et arrive à temps pour voir le pauvre petit, enlevé par les ballons, disparaître au-dessus des toits dans la direction de l'est.

"En un instant, toute la rue fut sur pied ; on courut prévenir l'autorité, et des dépêches furent envoyées dans toutes les directions.

"A huit heures du soir, l'enfant n'avait pas reparu, et l'on [illegible] ce jour à l'eau!

[illegible]

L'ENTERREMENT INCIVIL.—Depuis quelque temps, dit le *Figaro*, les enterrements civils font énormément parler d'eux.

Il vient de mourir dans un quartier excentrique de la capitale un vieux bonhomme également excentrique, qui a inventé un nouveau genre d'obsèques : l'enterrement incivil.

Par une clause de son testament, non seulement il interdit aux ministres de la religion de présider à ses funérailles, mais encore il défend expressément à ses héritiers de suivre son convoi.

Il prétend—et peut-être n'a-t-il pas trop tort—que les personnes invitées à rendre les derniers devoirs à un ami sont presque toujours dérangées par cet événement imprévu, soit d'une affaire, soit d'une occupation quelconque, ce qui les fait tout d'abord maugréer contre le malheureux défunt qui vient de s'en aller si inopportunément...

De plus, le testateur dit avoir remarqué que les invités, qui, sont d'ordinaire la mine funèbre au départ de la maison mortuaire, sont, généralement, à l'arrivée au cimetière, d'une gaîté douce, dans les premières voitures, folle dans les dernières.

En outre, ce personnage, assez observateur, du reste, termine les considérants de ses volontés de la façon suivante :

"J'ai bien fréquemment changé de domicile pendant mon existence. Il ne m'est jamais venu à l'esprit d'inviter mes amis à m'aider à déménager.

"N'ayant aucun mobilier à emporter pour me rendre à ma demeure dernière et définitive, je n'ai besoin de personne pour ce suprême déménagement."

Ce vieux bonhomme fera-t-il école?

Qui sait? Les Parisiens sont si moutons de Panurge!

En tous cas, l'enterrement incivil n'est plus à inventer.

RETARDATAIRES!—Songez aux regrets que vous aurez si par votre négligence vous ne pouvez voter le 7 novembre, en faveur de la délivrance de la Louisiane.

Les clients de Mr Emile sont invités à profiter de l'occasion sans pareille : 100,000 paires de chaussures au rabais.

GRAINS DE BON SENS.—Aujourd'hui, un apologue si vous le permettez.

On lit dans plusieurs journaux :

"Beaucoup d'abstentions aux élections municipales de dimanche dernier, surtout dans les départements vignobles,—beaucoup d'électeurs n'ayant pu quitter leurs travaux des champs."

Voici l'apologue; je l'emprunte au "*Livre des Juges*, chapitre IX."

"Les arbres allèrent un jour pour oindre un roi sur eux, et ils dirent à l'olivier: "Règne sur nous."

"Mais l'olivier leur répondit : "Me ferait-on quitter mon huile, dont les dieux "et les hommes sont honorés, afin que "j'aille çà et là pour être au-dessus des "autres arbres?"

"Les arbres dirent au figuier : "Viens, "et règne sur nous."

"Et le figuier leur répondit: — Est-ce "que je puis quitter ma douceur, mon bon "fruit, afin que j'aille çà et là pour être "au-dessus des autres arbres?"

"Les arbres dirent à la vigne : — Viens, et règne sur nous.

"Et la vigne répondit :—Me ferait-on "quitter mon bon vin qui réjouit les "dieux et les hommes, afin que j'aille çà "et là, pour être au-dessus des autres arbres?"

"Alors, tous les arbres dirent à l'épine : "Viens, toi, règne sur nous."

"Et l'épine répondit :—Venez et retirez-vous sous mon ombre."

Cette fable prouve que.......e mathos deloi oti—comme disait Esope—d'abord qu'il n'est plus juste aujourd'hui de dire comme le vieil Esope, que le travail est un trésor pour les hommes—*o kamathos thesauros esti tois anthropois*—le travail, au contraire, est devenu une infériorité;—car tandis que l'olivier, le figuier et la vigne perdent leur temps à travailler, l'épine, la ronce, le chardon, l'ortie, etc., qui n'ont rien à faire, vont volontiers "voter ça et là" pour "être au-dessus des autres", sont assidus aux élections, sont les maîtres, gouvernent le pays et sont rois.

Cette fable prouve que.... pour que le suffrage universel fût universel — et son moindre défaut est d'être précisément le contraire—il faudrait qu'il fût obligatoire.

Sans compter bien d'autres conditions qu'il lui faudrait remplir pour cesser d'être le plus sinistre des mensonges.

Cette fable prouve que.... les élections sont faites pour la majorité de la minorité, et que cette majorité n'est majorité que par l'abstention des bons et l'assiduité des pires.

ALPHONSE KARR.

EVOHÉ! — Le *Rappel* reçoit et imprime, depuis quelque temps, un certain nombre de lettres émanant d'un M. Desbarres, habitant du Grand-Montrouge.

Ce M. Desbarres, habitant du Grand-Montrouge, s'évertue à démontrer que saint Denis, patron de Paris, n'est autre chose que Bacchus (ou Dionysius). Les arguments de M. Desbarres sont très forts —moins cependant, beaucoup moins que les arguments de l'homme d'esprit qui prouva, il y a quelques années, que Napoléon et Apollon c'était le même personnage.

Quant au *Rappel*, il publie avec joie les articles de M. Desbarres.

Depuis quelque temps le journal du MAITRE fait bien des réclames à Bacchus.

Dernièrement, c'était le MAITRE lui-même qui disait que *l'avenir ou le progrès était un dieu traîné par des tigres*. Le dieu traîné par des tigres, c'est Bacchus. Maintenant le *Rappel* voudrait nous démontrer que le vrai patron de Paris, c'est Bacchus.

Evidemment, le succès des *Droits de l'Homme* empêche le *Rappel* de dormir.

Le journal les *Droits de l'Homme* commence à être plus lu que le *Rappel* chez les marchands de vin.

Le *Rappel* espère qu'en mettant Bacchus en évidence, il reprendra sa situation.

Evohé!....

(Gazette de France.)

LE MÉDIUM GLADE ET LE PROFESSEUR LANKESTER.—Le médium Glade ayant publié dans le *Times* une lettre pour contredire le récit du professeur Lankester, qui expliquait la manière dont il l'avait pris en flagrant délit d'imposture, ce dernier a assigné son contradicteur devant la cour de police de Bow Street, en vertu des prescriptions de l'acte contre les vagabonds.

L'affaire est venue devant M. Flowers lundi dernier et a été ajournée à huit jours après l'audition du témoignage du docteur Lankester.

L'inculpé a été maintenu en liberté après avoir donné caution de 100 livres et trouvé deux répondants de chacun 50 livres.

La salle d'audience était tellement encombrée que c'est avec la plus grande peine que le medium et son avocat purent entrer dans le prétoire. Parmi les témoins assignés se trouvent le docteur Carpenter, célèbre micrographe, le docteur Segwick, un des principaux géologues anglais, tous deux membres de la société royale, et le docteur Donkin, qui assistait le docteur Lankester, quand il a arraché l'ardoise des mains de Glade. L'avocat des plaignants a annoncé qu'à la prochaine audience M. Maskelyne, prestidigitateur, exécuterait devant le juge tous les tours que Glade attribuait à l'influence des esprits.

LES CHERCHEURS DE CRISTAUX.—C'est un des métiers les plus dangereux, les plus pénibles, mais aussi les plus intéressants que celui de "chercheurs de cristaux." Il a pris une grande extension depuis l'emploi du cristal de roche dans l'optique.

Les Suisses seuls l'exercent de temps immémorial dans les Alpes, où ils vont à la recherche de ce minéral, qui est de la silice pure ou quartz cristallisé. On le trouve en grandeur, en finesse et en coloration différentes, tantôt séparé, tantôt en groupes.

Les chercheurs de cristaux sont appelés "strahler" de [illegible] "strahlen" ce qui veut dire rayon lumineux.

L'équipement du strahler comprend une barre de fer de quatre pieds de longueur et recourbée à l'extrémité, une pelle, une pioche, un marteau, une corde solide et un sac en cuir. Ainsi équipé, il s'en va le matin à la découverte de ces trésors [illegible]

[illegible]

Candidatures démocratiques. 1876

Pour Président des Etats-Unis:

SAMUEL J. TILDEN,

Pour Vice-Président:

THOS. A. HENDRICKS,

Electeurs Présidentiels

[illegible]

LOUIS ST-MARTIN.

[illegible]

E. J. ELLIS.

T. A. CHOOK.

FRANCIS T. NICHOLLS.

LOUIS A. WILTZ.

HORATIO N. OGDEN.

WILLIAM A. STRONG.

ALLEN JUMEL.

[illegible]

JOHN MCCAFFREY.

E. E. DIAMOND.

CHAS. CAVANAC.

[illegible]

THE RAMBAUT EXCHANGE.

[illegible]

AVIS.

On demande

T. MOREAU,

127—129 Rue Royale.

En débarquement

Chambres et pension.

Les expéditions [illegible] le Havre

M. J. R. GUILLOTTE

M. MARIGNY,

VIN D'ESPAGNE

AVIS.

AVIS.

U. MARINONI

[illegible] ALICE, de Liverpool.

GONZALES BYASS & Cie.

GRAND DÉBALLAGE

Articles pour la Toussaint.

Nouvelle fabrique de fleurs

Mme E. GERARD

ELKIN & CO.

PEYCHAUD & GARCIA.

Hy. J. MONTAGNET,

CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

JOHN HANSEN,

W. H. MURPHY,

M. E. LINAUDAIS,

AVOCAT.

J. MANDIN & Cie.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - - Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

FAURE & MAILHO,

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

FINE COGNAC.

WINES, OLIVE OIL

F.S BORDEAUX

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

Département des Finances.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

AVIS.

CHAS. E. KELLS

M. VIET,

Le Dr. J. A. DeHART,

Le Dr. G. P. MALONEY

AVIS.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

A LOUER

A LOUER

A Louer. A louer.

ELITE CLUB ROOM,

BOIS CHARPENTE